Alizés

Réhabilitation et diffusion d'éoliennes de pompage dans le nord-ouest du Sénégal

Cahier de capitalisation n° 2

Cadre institutionnel et mécanisme de sélection des sites

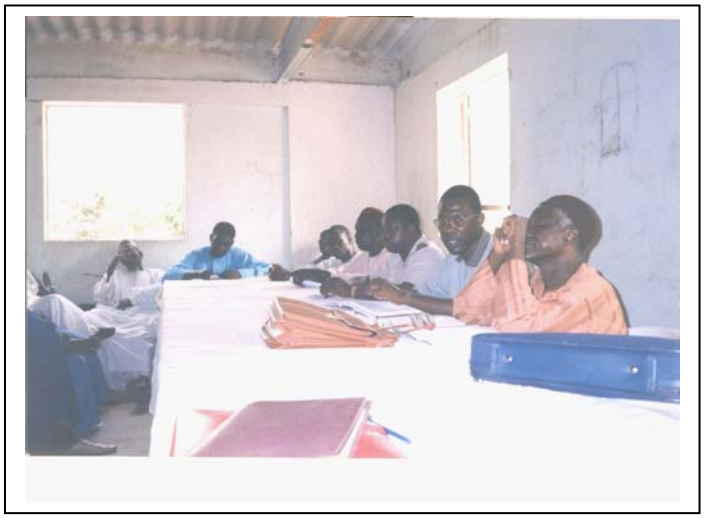

Dans ce cahier

- Maîtres d'oeuvre
- Comité de pilotage
- Information des autorités
- Voyage d'information en Mauritanie
- Critères de sélection des sites

Espace Eolien Régional

SEMIS

GRET

Phase de transition – Juin 2003

FINANCEMENT REGION NORD-PAS-DE-CALAIS

L'ambition d'Alizés était d'équiper en eau potable une trentaine de villages sénégalais. Au niveau stratégique, concrètement qui a décidé d'équiper un village ? Qui est intervenu, et comment ?

► ***Le schéma institutionnel*** *mis en place repose sur un groupement qui assure la supervision générale du programme, et un comité de pilotage qui rassemble les partenaires, institutionnels notamment, activement intégrés aux processus de décision. La stratégie de concertation de l'ensemble des acteurs a été la meilleure garante d'une intégration réelle du projet dans les politiques locales, et ainsi de sa pérennité post-projet.*

► ***Le mécanisme décisionnel*** *retenu est fondé sur l'information des bénéficiaires puis leur libre adhésion. Une phase d'information (réunions d'information, voyage en Mauritanie, berceau du premier projet Alizés), puis une phase de restitution au niveau des populations ont permis l'enregistrement des demandes. La sélection s'est faite par rapport à une liste de critères précis auxquels chaque village devait répondre, les demandes étant traitées dans l'ordre de leur arrivée (principe de la file d'attente… respectée !).*

1. Montage institutionnel du projet

La viabilité du projet repose sur un ancrage institutionnel intégrant plusieurs services de l'état. Ils participent régulièrement au suivi des réalisations puisque certains de leurs représentants sont conviés aux étapes marquantes de l'avancée du projet (signatures d'actes d'engagement, etc….). Ils participent en outre directement au processus de décision par l'intermédiaire du comité de pilotage.

1. Maîtres d'œuvre

Deux ONG françaises, le GRET et EER, et le bureau d'étude sénégalais SEMIS sont les fondateurs du projet. Une convention entre les trois structures définit rôles et responsabilités respectifs, le groupement GRET/SEMIS assurant la maîtrise d'œuvre.

Sur le terrain…
SEMIS dirige l'ensemble de l'équipe projet, représenté par le chef du projet, ingénieur du bureau d'étude.
Le GRET intervient par des missions ponctuelles (missions de supervision et missions techniques, en moyenne deux par an).

GRET (Groupe de **R**echerche et d'**E**changes **T**echnologiques**)**
Au titre de chef de file du groupement, le GRET assure la responsabilité générale du programme. Il a en charge les relations avec les bailleurs de fonds, participe à la définition de la politique du projet, supervise les réalisations et apporte un appui technique.

SEMIS (Service de l'**E**nergie en **MI**lieu **S**ahélien**)**
Basé à Dakar, SEMIS grâce à sa proximité assure la mise en place et la supervision de l'équipe terrain et un suivi rapproché. Il est en charge des relations avec les autorités administratives, les opérateurs privés, les populations et les ONG locales impliquées dans le projet.

EER (Espace **E**olien **R**égional**)**
L'expérience de EER dans le domaine de l'énergie éolienne en fait le principal assistant technique (et un des fondateurs) du projet. L'ONG est basé à Lille, en France et assure ainsi l'information du public et les relations avec la Région Nord-Pas-de-Calais.

2. Le comité de pilotage

Comités de bilan
Au cours du projet deux comités de pilotage ont été tenus à St Louis pour confronter l'ensemble des intervenants. A ceux déjà cités se sont rajoutés : des usagers (responsables des comtés de gestion de chaque sites), des responsables locaux (ARD, CR) et des opérateurs techniques (entreprises EIC, Nord Pompe, SSM, Total Energie).

L'objectif de viabilité à long terme passe par l'intégration de partenaires institutionnels à la conduite même du projet. C'est le rôle du comité de pilotage, dont les réunions trimestrielles permettent à chaque membre de participer aux choix d'orientation et au contrôle de l'avancement des réalisations.

Chaque réunion est en général organisée à Dakar, en présence de l'équipe projet. Elle réunit des représentants de :

- La **DE** (**D**irection de l'**E**nergie) du Ministère des Mines, de l'Energie et de l'Hydraulique. Elle assure la présidence du comité de pilotage.

- La **DHA** (**D**irection de l'**H**ydraulique et de l'**A**ssainissement), du même ministère.

- Le **CERER** (**C**entre d'**E**tudes et de **R**echerche sur les **E**nergie **R**enouvelables) de l'Université de Dakar. Il a participé aux études de faisabilité pré-projet, et constitue le principal partenaire local en matière de recherche et d'étude du potentiel éolien.

- L'**ARD** (**A**gence **R**égionale de **D**éveloppement) de St Louis est une agence du Conseil Régional ayant pour mission l'appui aux collectivités locales pour le développement économique, social, éducatif, technique… La participation de l'ARD de la région de St Louis au comité de pilotage s'est faite plus tard, à partir de la phase de consolidation (fin 2002). Mais aujourd'hui elle y est d'autant plus intégrée qu'un transfert des capacités d'assistance au maître d'ouvrage est prévu pour que dans le futur l'ARD assure elle-même cette fonction auprès des collectivités locales.

A ces partenaires "officiels", il faut rajouter le partenariat initié avec **Word Vision** (cf. encart) témoigne de la volonté d'intégrer les autres ONG du secteur, et de coordonner la mise en œuvre d'activités très souvent complémentaires.

Word Vision et Alizés
Word Vision est une ONG américaine qui intervient au Sénégal dans le secteur de l'approvisionnement en eau potable. Les installations du projet ont été faites en grande partie sur des puits ou forages installés par cette ONG, notamment dans la région de Louga. Sur un des sites, WV a ainsi refait entièrement le forage défectueux avant la pose des équipements d'Alizés.

2. Mécanisme de sélection des villages

► ***Le principe de libre participation laisse l'initiative aux villages : ces derniers sont demandeurs et participent à l'investissement.***

A priori, tous les villages du Nord du Sénégal ont besoin de systèmes de pompage. Or, il est impossible, de les équiper tous dans le cadre d'un seul projet. Le projet a donc du sélectionner les demandeurs pour ne retenir que les communautés motivées et capables de financer ultérieurement la maintenance.

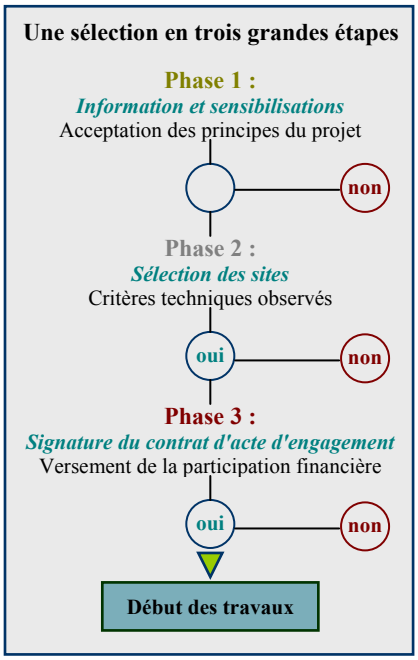

L'analyse de projets similaires conduit à renouveler la stratégie utilisée par Alizés en Mauritanie, c'est à dire favoriser une démarche des villageois afin que ces derniers soient à l'initiative de l'installation des équipements dans leur village. Aucun village n'était donc choisi d'avance.

► *Ce processus de sélection passe par une information des villages et des autorités sur les objectifs du projet, ce qui est proposé aux villageois et les engagements qui en découlent. Concrètement, il a été organisé :*

- ***une phase d'information et de restitution*** avec des réunions d'information, une visite des sites équipés en Mauritanie ;

- ***une phase de sélection*** avec des visites vérifiant que les villages demandeurs répondent bien aux critères techniques et organisationnels définis ;

- ***une phase de concrétisation*** avec la signature du contrat d'acte d'engagement et le versement de la participation du village aux investissements qui conditionne le début des travaux.

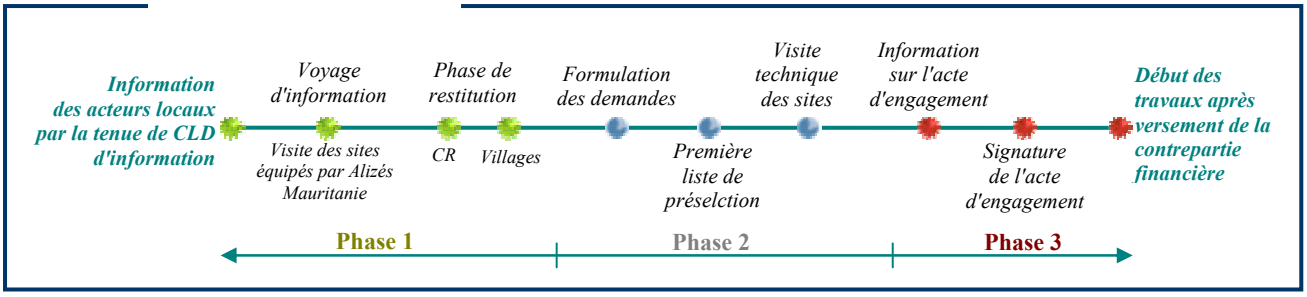

• PHASE 1 : phase d'information et offre d'appui

Information des autorités : réunions des Comités Locaux de Développement (CLD)

Des CLD d'information ont été organisés par le projet en vu d'informer tous les responsables locaux sur ses objectifs. Les CLD constituent un cadre institutionnel d'échange au niveau local regroupant tous les acteurs du milieu rural. Ils ont rassemblé pour chaque arrondissement le Sous-Préfet, son adjoint et des responsables de services techniques de l'Etat : CERP (Centre d'Expansion Rurale Polyvalents), DRHA.

Les collectivités locales étaient représentées par les présidents et les vice-présidents des Conseils Ruraux (conseils des Communautés Rurales).

Légitimité des CLD : le projet a choisi l'échelle de décision et de coordination la plus adaptée au cadre du projet

Niveau départemental

CRD Comité Régional de Développement
Présidé par : le Gouverneur de région
Rassemble : les chefs de services régionaux

CDD Comité Départemental de Développement
Présidé par : le Préfet
Rassemble : les chefs de services départementaux

Niveau local

CLD Comité Local de Développement
Présidé par : le Sous-Préfet
Rassemble : élus et responsables locaux

Exceptionnellement, dans le cadre de la mise en œuvre du projet Alizés, les CLD ont été élargis aux présidents de Commission des conseils ruraux. Les ONG agissant localement (Word Vision notamment) étaient aussi représentées. Le projet a insisté sur la participation de certains chefs de village, dans l'optique de croiser le point de vue des institutions avec celui des usagers.

Organiser des CLD
Les CLD ont été tenus dans neufs arrondissement des départements de Dagana, Louga, Kébémer et Tivaouane. Dans ce genre de réunions, c'est le sous-préfet qui convoque les participants. Cela officialise l'approche du projet et encourage l'implication des acteurs aux différentes phases d'exécution du projet.

► *Ils ont été tenus dans 9 arrondissements, permettant l'information de tous les acteurs locaux quant à la démarche complète du projet – de la formulation de la demande jusqu'aux réalisations. Un document de synthèse de ces informations a facilité l'intégration du message.*

Visite des sites équipés par Alizés Mauritanie

"Il est plus facile d'expliquer en montrant." De plus démontrer l'intérêt des éoliennes, leur adaptation et leur fiabilité pour résoudre des problèmes d'approvisionnement en eau était d'autant plus important au Sénégal que l'image de l'éolien était entièrement à refaire. La force d'Alizés a ici été d'organiser ce voyage d'information : c'est une approche peu courante qui s'est révélée très bénéfique compte tenu des circonstances.

► *Vingt huit élus locaux (représentant les populations de 28 communautés rurales) et des représentants de la DE, de le DHA et des CERP sont partis en Mauritanie les 17, 18 et 19 décembre 1997. Le but : familiariser les participants avec les équipements et les systèmes de gestion technique et financière mis en place. La base de l'opérateur privé impliqué dans le projet (entreprise Deyloul) a aussi fait l'objet d'une visite.*

Les élus du département de Dagana, concernés par les stations de traitement des eaux de surface, ont fait une visite à part sur le site de Keur Macene où fonctionne ce type de système de potabilisation.

► *Ces visites ont constitué un moment fort d'échanges entre les populations et les élus des deux zones (Mauritanie et Sénégal).*

Phase de restitution aux Communautés Rurales

Il fallait ensuite ventiler cette information vers les responsables locaux et les bénéficiaires. Les chef des villages accompagnés de représentants des Conseils Ruraux ont été conviés à des réunions d'information présentées par les participants à la visite en Mauritanie et aux CLD d'information. Lors de ces restitutions le projet s'est borné à un rôle d'observateur et de facilitateur.

► *La confection d'une plaquette d'information a permis de renforcer le message, en précisant en particulier chacune des étapes de la sélection, du processus d'information au démarrage des travaux.*

Formulation des demandes

Chaque chef de village a ensuite été à même de restituer ces informations à l'ensemble de la population villageoise. Des discussions ont permis à chacun d'évaluer leur motivation devant les contraintes accompagnant la mise en place des équipements. Les villages intéressés ont alors formulé leur demande en deux exemplaires, l'une passant par la communauté rurale, garantissant l'information des élus, et l'autre directement adressée au projet. La première demande a été reçue en décembre 1997.

• PHASE 2 : sélection des sites demandeurs

Alizés en quelques chiffres…

9…..*réunions de CLD*
28… *réunions de restitution aux collectivités rurales*
233…*demandes enregistrées (comprenant le volet électrification abandonné par la suite)*
130.. *visites de présélection*
41.... *villages sélectionnés*
30… *participations aux investissements reçues*
28…*villages équipés*

Critères de sélection

La présélection des villages a été faite dans l'ordre de réception des demandes sur la base des critères suivants :

- Potentiel éolien important (zone comprise dans la zone favorable)
- Besoins en eau inférieurs à 20 m^3/jour
- Population inférieure à 500 habitants
- Niveau statique inférieur à 30 m
- Ouvrage de captage en bon état
- Eau souterraine potable

Visites des sites

Chaque village demandeur a été soumis à une visite technique permettant de récolter des informations suffisamment précises pour l'évaluation des critères (population, besoin en eau, caractéristiques du point d'eau…). Ces enquêtes permettaient aussi d'évaluer la motivation réelle de chacun des groupes d'intérêt (notables, jeunes, femmes, …) en rencontrant leurs responsables. Elles ont en outre débouché sur l'établissement d'un croquis sommaire du village, permettant de localiser l'ensemble des concessions et des éventuelles contraintes à prendre en compte pour l'installation des équipements.

Résultats… et sélection

Sur la base de ces critères, une quarantaine de villages ont été sélectionnés pour des équipements sur puits ou forage, et des études ont été lancées dans 4 autres sites pour des stations de traitement d'eau de surface. Cette première liste a été transmise aux présidents des Conseils Ruraux, pour information, et aux chefs des villages. Le projet planchait pendant ce temps sur la faisabilité des équipements dans les différents villages.

• PHASE 3 : concrétisation et début des travaux

Information et signature de l'acte d'engagement

Une assemblée villageoise présidée par les notables du village a permis à l'équipe projet de présenter les conditions sine qua non de la mise en place des équipements. L'ensemble des responsabilités et des mesures à prendre sont fixées dans un contrat d'acte d'engagement qui est signé entre le projet et le village. Cette phase a permis à chacun d'évaluer l'implication collective nécessaire et les responsabilités personnelles à prendre avant la signature de cet acte entérinant l'engagement du village.

L'acceptation des clauses de l'acte d'engagement et sa signature étaient les dernières étapes de la phase de sélection.

Les bémols de la participation aux investissements
Le versement d'une participation financière a longtemps été considéré comme la preuve définitive de l'engagement de l'ensemble du village. Elle est le symbole de l'appropriation des équipements installés.
Pourtant sur le terrain la situation est loin d'être aussi claire. Le versement si il est effectif est rarement le fait d'une cotisation de l'ensemble des villageois. C'est parfois une ou deux famille, voire une seule personne qui prend en charge l'ensemble des frais et donc est le porteur principal des décisions. L'appropriation au niveau de l'ensemble de la communauté est donc moindre.
En outre, une telle participation est loin d'être disproportionnée face aux ressources des usagers. Parce que dans ce type de projet, le coût des réalisations est rarement supérieur au coût des alternatives mises en place pour subvenir aux besoins (achat de l'eau, bougies, batteries, piles…).
Augmenter le versement à 15 ou 20 % du montant des travaux pourrait permettre une meilleure répartition des cotisations. Dans le cas de N'diawdoune par exemple la participation était presque anecdotique face à la qualité du service proposé.

Démarrage des travaux

Cependant, le démarrage des travaux ne pouvait intervenir qu'après le versement de la contrepartie financière du village. Elle représente environ 10 % du montant des travaux, soit 400 000 FCFA pour les sites de pompage et 600 000 FCFA pour les stations de traitement.

► *La participation aux investissements était au départ considérée (cf. encart) comme la preuve de la motivation réelle des bénéficiaires et de leur acceptation des principes d'action du projet.*

Les sites sélectionnés ont ensuite été classés, suivant l'ordre d'arrivée de leur participation, en "Lettres de Commande" (LC). Chaque LC regroupe les villages faisant l'objet d'une même commande d'équipement : elles ont permis au projet d'échelonner travaux, formations, sensibilisations par tranches de 5 villages.

3. Bilan et analyse

1. Points forts

Un schéma institutionnel pertinent

Le montage institutionnel du projet s'est révélé efficace. Il a permis à chacun des partenaires de remplir son rôle, en créant une dynamique générale autour du projet qui a focalisé l'intérêt des acteurs locaux du développement rural. Grâce aux canaux d'information mis en place (en particulier voyage en Mauritanie), les communautés rurales convaincues de la fiabilité des systèmes proposés ont relayé l'information, tant vers les populations que vers les institutions. Un intérêt réel autour d'Alizés est né, redonnant une image positive à l'énergie éolienne et diffusant le message dans des régions qui au vu des résultats obtenus ont effectué des demandes d'équipement.

► *Dès le départ, le projet a su identifier l'ensemble des partenaires dont la collaboration est incontournable pour mener des actions durables. Il a mis l'accent sur une intégration active des partenaires, notamment institutionnels, et s'est ainsi inséré dans la politique hydraulique et énergétique de l'Etat axées sur la lutte contre la pauvreté.*

Une dynamique de concertation

En confiant à la Direction de l'Energie la présidence du comité de pilotage, le projet a donné à l'Etat la possibilité de suivre et de contrôler les actions entreprises. Une réelle concertation entre tous les acteurs – comités de gestion, opérateurs privés, élus locaux, ONG partenaires – a permis lors de chaque réunion du comité de pilotage d'énoncer recommandations et choix communs.

► *A chaque fois ces directives ont été traduites par le projet en terme d'actions, dont l'avancée était perceptible à tous par la diffusion régulière des rapports d'activités.*

Des mécanismes de sélection simples, transparents et vigoureux

La stratégie d'information et de sensibilisation a permis d'observer le principe de libre adhésion des villages. Elle a assuré la sélection des sites effectivement motivés, en connaissance de tous les avantages et inconvénients induits. La certitude de cette adhésion était en outre renforcée par le versement de la contrepartie financière (même si ce n'est pas un critère absolu…).

► *L'efficacité du processus de sélection procède de l'approche stratégique du projet qui pose les équipements comme une solution*

Dédoubler les voies de passage des demandes…
Il est important pour les impliquer que les demandes transitent par les autorités locales. Attention cependant à ne pas laisser une trop grande liberté de choix à ces responsables locaux (ce sont des politiques). La stratégie d'Alizés de faire passer un exemplaire des demandes par les Communautés Rurales et un autre directement par le projet a permis de garder un certain contrôle sur le principe de libre adhésion.

recherchée et trouvée par les demandeurs pour résoudre un problème.

Une bonne capacité d'adaptation

La réussite d'un programme comme celui-ci réside dans une très large mesure dans sa capacité d'adaptation face aux contraintes rencontrées lors de la mise en œuvre. La force d'Alizés a été de contourner les difficultés (notamment techniques, cf. cahier 4) qui ont ponctué son chemin en ne se bornant pas à ses choix initiaux. Et que si ce qui était prévu devenait irréalisable, l'option retenue était : de faire moins, mais de le faire bien.

> **Copier/coller un projet, c'est pas gagné !**
> *L'optique de départ était de partir d'un projet fonctionnant très bien en Mauritanie et de le transposer dans un pays voisin en considérant le potentiel humain et le potentiel éolien comparables – ce qui était le cas. Mais en oubliant que l'expérience acquise dans un pays donne certes de bonnes bases pour contourner les difficultés, fussent-t-elles nouvelles ; mais ne réduira jamais le temps incompressible nécessaire pour introduire des techniques ou des organisations nouvelles… Parce que les facilités et les atouts ne sont pas les mêmes, parce que l'expérience si elle est acquise ne profite qu'à ceux qui l'on vécue : les équipes locales et les populations, elles, partent bien de zéro.*

► *Il faut en outre rappeler que le programme Alizés était au niveau du Sénégal un programme expérimental. Une certaine quantité d'énergie et de temps a donc été nécessairement consacré aux adaptations et réajustements des choix initiaux.*

► *Certains aspects étaient totalement nouveaux pour les populations et les institutions sénégalaises : au niveau des actions d'information (voyage en Mauritanie), au niveau de l'instauration d'un contrat de maintenance et de sa prise en charge par les usagers, au niveau enfin des pré-requis techniques locaux et de la perception largement négative de l'éolien avant les débuts du projet.*

2. Points faibles

L'intégration trop tardive d'une structure de suivi post-projet

La DEM (Division de l'Exploitation et de la Maintenance) aurait du être dès le début étroitement intégrée au projet : c'est elle qui était censée prendre en charge le suivi technique des équipements dans la phase post-projet.

► *Cela s'explique par la grande implication de la DHA (Direction de l'Hydraulique et de l'Assainissement), qui a suivit le projet depuis ses débuts et s'est ainsi montrée à même d'assurer le transfert de cette fonction vers la DEM.*

Manque d'une structure fédérative

La dynamique de concertation et le rôle des partenaires institutionnels auraient été grandement renforcés par la création d'une structure représentant l'ensemble des comités de gestion. Cet organe fédérateur aurait notamment constitué une interface entre les opérateurs privés et les comités de gestion, facilitant peut être le service après vente. Des jalons préparant la mise en place d'une telle structure ont été posés, mais la démarche n'a pas pu aller jusqu'au bout.

> **Fédérer les usagers**
> *Dans ce genre de projet il ne faut pas hésiter à créer dès le départ une telle structure, même si elle paraît un peu artificielle dans ses débuts. Cela laisse le temps de la rendre opérationnelle avant la fin du projet. Et de garantir ainsi une plus grande pérennité. C'est ce qui avait été fait en Mauritanie.*

► *Cette structure aurait rassemblé d'un côté les doléances communes des comités, en donnant la possibilité de trouver ensemble des réponses rapides aux problèmes rencontrés ; et aurait d'un autre côté évité aux entrepreneurs de se retrouver avec autant d'interlocuteurs que de sites équipés.*

4. Et s'il fallait le refaire ?

1. Comité de pilotage

Comité national, comité délocalisé

La création de deux échelles de comité de pilotage semblerait plus à même d'assurer la séparation des deux niveaux de prise de décision. *Le comité de pilotage national* rassemblerait les maîtres d'œuvre, les services de l'Etat concernés (DE, CERER, DHA) et les représentants d'ONG agissant, à l'échelle nationale, dans les domaines d'action du projet.

► *Le comité de pilotage national serait le lieu de décisions d'orientation générale. Il permettrait d'inscrire les actions du projet en harmonie avec les politiques de l'Etat, de les coordonner avec les actions d'autres organismes acteurs au Sénégal de l'approvisionnement rural en eau potable.*

Le comité de pilotage local permettrait quant à lui de rassembler les partenaires du projet à l'échelle régionale : services de l'Etat décentralisés (DRHA, DEM), opérateurs privés, ONG locales, représentants des comités de gestion.

► *Le comité de pilotage délocalisé serait plus à même de donner des réponses spécifiques et adaptées aux doléances locales et aux problèmes rencontrés sur le terrain, en permettant une concertation directe des décideurs locaux, des privés et des bénéficiaires. Il pourrait en outre permettre au projet de s'insérer plus étroitement dans les politiques locales, en inscrivant son action dans les Plans Locaux de Développement ou dans les PRDI (Plans Régionaux de Développement Intégré).*

2. Mécanisme de sélection

Reproduire les grandes lignes du mécanisme de sélection…

L'approche du projet s'est révélée adaptée et efficace. Les principes d'information et de libre adhésion doivent devenir des principes d'action pour ce genre de projet.

► *L'objectif est de parvenir à mettre en place un vrai service quotidien de vente de l'eau. Ce qui semble important, c'est que les communautés soient prêtes à accepter de payer l'eau au volume et tout les jours.*

"Bénéficiaires", "clients", "usagers" ?…
*La terminologie a son importance ! Elle reflète la façon dont se positionne le projet. Les "**bénéficiaires**" sont passifs, ils reçoivent avec plaisir ce qu'on leur "donne", même si ils n'en avaient pas vraiment besoin. Les "**usagers**" utilisent les équipements, qui sont donc un peu les leurs, et ce faisant les "usent". Il va donc falloir les entretenir et les réparer, mais si ils considèrent que ce sont les leurs et non uniquement ceux qu'on leur a apportés, ce sera fait… Les "**clients**" ont payé le matériel, du moins en partie, et se le sont donc complètement approprié. Dans ce genre de cas en général tout est mis en œuvre pour les maintenir en bon état.*
Dans le projet Alizés, que "sont" les villageois ? Un peu un mélange des trois…

… en appuyant le rôle de décision des usagers…

C'est en particulier au niveau des choix techniques et organisationnels (par exemple mode de paiement des cotisations) qu'il semble primordial d'asseoir leur rôle décisionnel. Il faut que les choix techniques soient une "décision informée" par le projet, mais émanant de la population elle-même.

► *Le rôle du projet serait alors de mettre encore l'accent sur la phase d'information, en exposant de façon concrète l'ensemble des avantages et des inconvénients liés au choix de tel ou tel type d'équipement.*
Il pourrait d'ailleurs être très intéressant d'intégrer ici une collaboration avec un bureau d'étude privé qui examine les demandes des villages. Un village veut un point d'eau : le service technique (le bureau d'étude, voire SEMIS ou le projet) lui fait un dimensionnement, lui donne conditions et coûts de réparation. Le projet intervient ensuite sur la base de ces études.

► *Les bénéficiaires pourront alors choisir en connaissance de cause ; cela sera la meilleure garantie de l'acceptation des contraintes inhérentes à chaque solution et d'une réelle confiance dans les équipements.*

…et en intégrant les Communautés Rurales

En pratique…
Cela suppose de toujours proposer au moins deux solutions, que ce soit pour les équipements, pour les coûts et les modes de cotisations ou pour l'organisation de la maintenance.
Attention il ne faut pas non plus être démagogue ! si on veut répondre à des objectifs plus vastes (valeur ajoutée, emplois sénégalais, protection de l'environnement…), on ne peut pas proposer n'importe quelles solutions… Quitte à dire officiellement pourquoi telle ou telle solution n'est pas proposée.

La stratégie proposée pour Alizés 2 donnera une plus grande place aux Communautés Rurales. Dans la politique de décentralisation actuelle, leur rôle est amené à se développer considérablement. Elles sont le niveau administratif le plus proche des problèmes villageois à même de canaliser décisions et informations dans un sens comme dans l'autre.

► *Les communautés rurales devront être plus directement impliquées, à la fois dans le processus de sélection et dans leurs rôles de fédération des usagers et de gestion des problèmes rencontrés. Elles pourraient même en allant dans ce sens acquérir des responsabilités financières dans une gestion "centralisée" de la maintenance des installations mises en place.*